

2019

Tarifs sur la commune d'ARGELES-SUR-MER

Facturation semestrielle

MONTANT T.T.C. DE LA PRIME FIXE		
	EAU TVA 5,50%	ASST TVA 10%
<i>Distribution de l'EAU</i> Prime Fixe part communauté	19,09 €	
<i>Collecte traitement des eaux usées</i> Prime Fixe part communauté		16,67 €
	HT 19,09 €	16,67 €
	TVA 1,05 €	1,67 €
	20,14 €	18,34 €
	38,48 €	

Montant T.T.C. d'un mètre cube Tranche 1			
	EAU 5,50%	TVA	ASST TVA 10%
<i>Distribution de l'EAU</i>			
Consommation part communauté Tranche 1 = 1 à 40 m3	0,34000 €		
Préservation des ressources en eau	0,07110 €		
<i>Collecte traitement des eaux usées</i>			
Consommation part communauté Tranche 1 = 1 à 50 m3			0,27488 €
Modernisation des réseaux (Agence EAU)			0,15000 €
<i>Organisme Publics</i>			
Lutte contre la Pollution (Agence EAU)	0,27000 €		
	HT 0,68110 €		0,42488 €
	TVA 0,03746 €		0,04249 €
	0,71856 €		0,46737 €
	1,18593 €		

Montant T.T.C. d'un mètre cube Tranche 2			
	EAU 5,50%	TVA	ASST TVA 10%
<i>Distribution de l'EAU</i>			
Consommation part communauté Tranche 2 = au-delà de 40 m3	1,05000 €		
Préservation des ressources en eau	0,07110 €		
<i>Collecte traitement des eaux usées</i>			
Consommation part communauté Tranche 2 = au-delà de 50 m3			1,12028 €
Modernisation des réseaux (Agence EAU)			0,15000 €
<i>Organisme Publics</i>			
Lutte contre la Pollution (Agence EAU)	0,27000 €		
	HT 1,39110 €		1,27028 €
	TVA 0,07651 €		0,12703 €
	1,46761 €		1,39731 €
	2,86492 €		

Prix de référence 120m3/an : 2,23€

Pour les logements collectifs dotés d'un compteur général, une prime fixe de **15,71** est appliquée à chacun des logements de l'immeuble.

Les termes fixes des redevances EAU et ASSAINISSEMENT sont appliqués à chacun des logements de l'immeuble.

Le volume semestriel de la première tranche est égal au produit du nombre de logements desservis par le réseau d'eau public par 50m3

exemple d'une copropriété de 87 logts

Prime fixe eau = 15,71 €

x 87 15,71 x 46

Prime fixe assainissement = 16,67€

x 87 16,67 x 46

1ère tranche de facturation =

50m3 x 87 = 4350m3

à un tarif préfé 50 x 46 = 2300m3

MAJ suite délibération n°délibération n°278-18 du 17/12/2018

Les primes fixes sont appelées d'avance et les consommations sont à termes échus
Application des primes fixes sur le 2ème semestre N et sur le 1er semestre N +1